

Bulletin Municipal

JANVIER 2010

R
O
U
Z
I
E
R
S



Le Maire et le Conseil Municipal
sont heureux de vous présenter
leur second bulletin municipal.

Le mot du Maire

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, chers administrés

Janvier est le mois des vœux, aussi je viens par ce second bulletin vous présenter les miens pour cette nouvelle année 2010. Qu'elle vous apporte ainsi qu'à vos proches, parents et amis tout ce que vous pourriez espérer : réussite dans vos projets, bonheur et santé...

Une de mes priorités pour 2009 était de procéder à des régularisations foncières. Certaines ont abouties, d'autres traînent en longueur à mon grand désespoir. Mon énergie ira à l'encontre des lourdeurs administratives et des particuliers qui pressés par moments, laissent perdurer...

Les travaux réalisés sur les voies communales je l'espère, vous ont donné satisfaction. La réfection du chemin du Douart était incontournable, son état se dégradant d'année en année. Le chemin du Moulin d'Anès au Prat bénéficiera de soins au printemps prochain, les travaux étaient prévus l'automne dernier. L'accès au cimetière, le goudronnage de places de parking ont complété les travaux du bourg. Un marquage au sol par les services de l'équipement clôturera ces investissements.

Le fauchage et le curage des fossés ont tenu compte de vos observations. Soyez assurés qu'il en sera ainsi le plus souvent possible. L'élagage a été pratiqué par endroit, j'invite chaque propriétaire à faire le nécessaire pour sécuriser l'ensemble de notre voirie communale.

2010 sera l'année des recensements. Agnès Volpillac, notre secrétaire va dans les jours à venir vous contacter pour le recensement de la population. A l'automne un recensement agricole se fera, nous vous donnerons des précisions lors de nos infos estivales.

Une carte communale est en cours, complétée par une étude agricole. Page 8-9 de ce bulletin, vous trouverez des explications concernant cet outil d'urbanisme. Ce projet a bénéficié de plus de 85% de subventions.

Le conseil a demandé l'étude de faisabilité d'un lotissement sur notre terrain derrière AGRI LEADER. Là aussi des financements sont possibles: Communauté de Communes, Conseil Général et autres...

Le conseil devra également se prononcer sur l'état du cimetière et de l'ancien garage préau.

Des investissements devront être réalisés, il faudra cependant établir des priorités et présenter des dossiers solides pour obtenir des aides conséquentes.

Durant les six derniers mois, des aboiements nocturnes ont par endroits, troublé le calme habituel. Malgré des visites, appels et autres, la situation ne semble guère évoluer. Je rappellerai que nos toutous ne doivent pas divaguer la nuit tout comme le jour. Certes nous sommes à la campagne, mais ici comme ailleurs, le civisme est l'affaire de tous.

La vie associative semble amorcer un nouveau départ et je m'en félicite. L'amicale a élu un nouveau président, jeune et dynamique en la personne de Laurent Aymar.

Six mamans de la commune seront honorées lors d'une journée « Fêtes des mères » le 30 mai prochain organisée par le CCAS.

Vous aurez compris que le conseil municipal œuvre pour votre bien-être. J'en profite pour remercier les élus pour leur implication dans la vie communale.

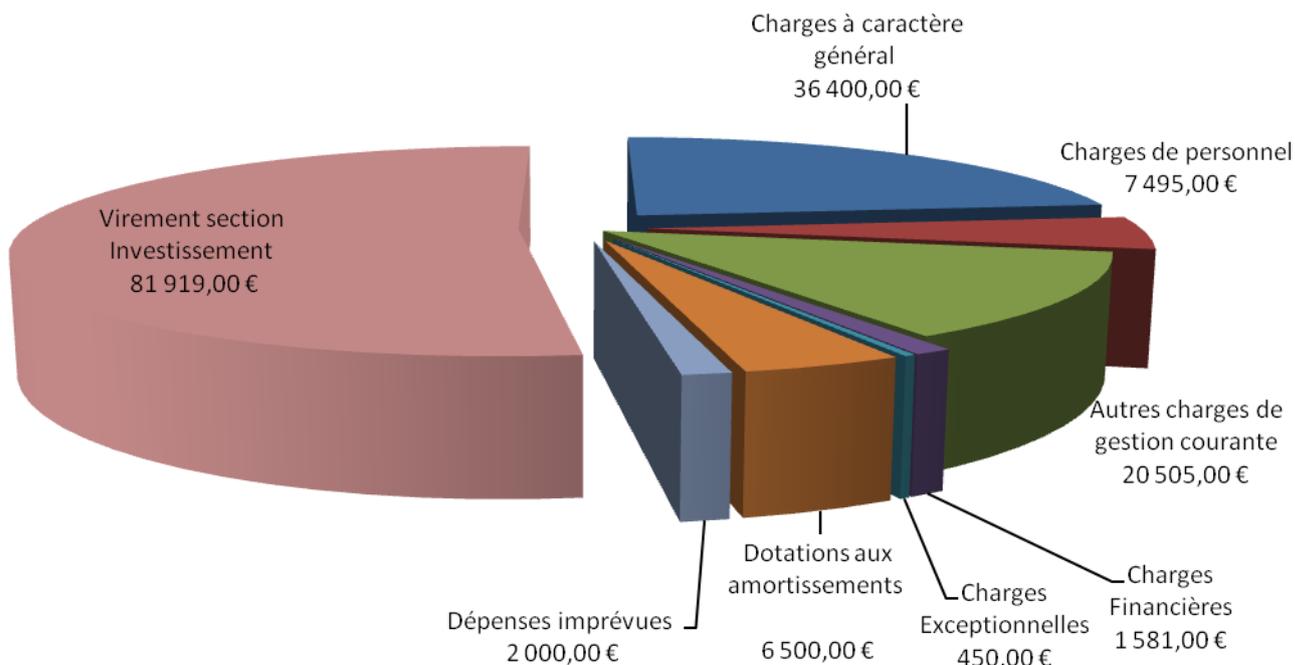
Nous nous efforcerons en cette nouvelle année de maintenir, voir d'améliorer cet état de fait.

Budget communal 2009

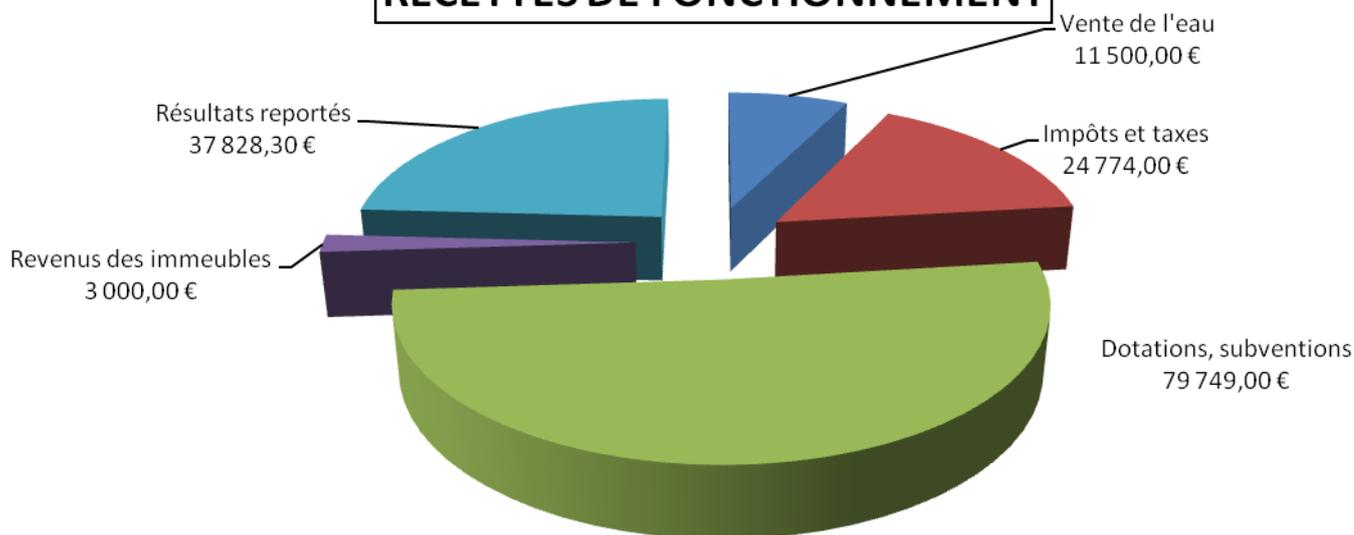
Le budget comporte deux parties :
la section « **Fonctionnement** » et la section « **Investissement** »

La partie « fonctionnement » s'équilibre à **156 851.30 €**

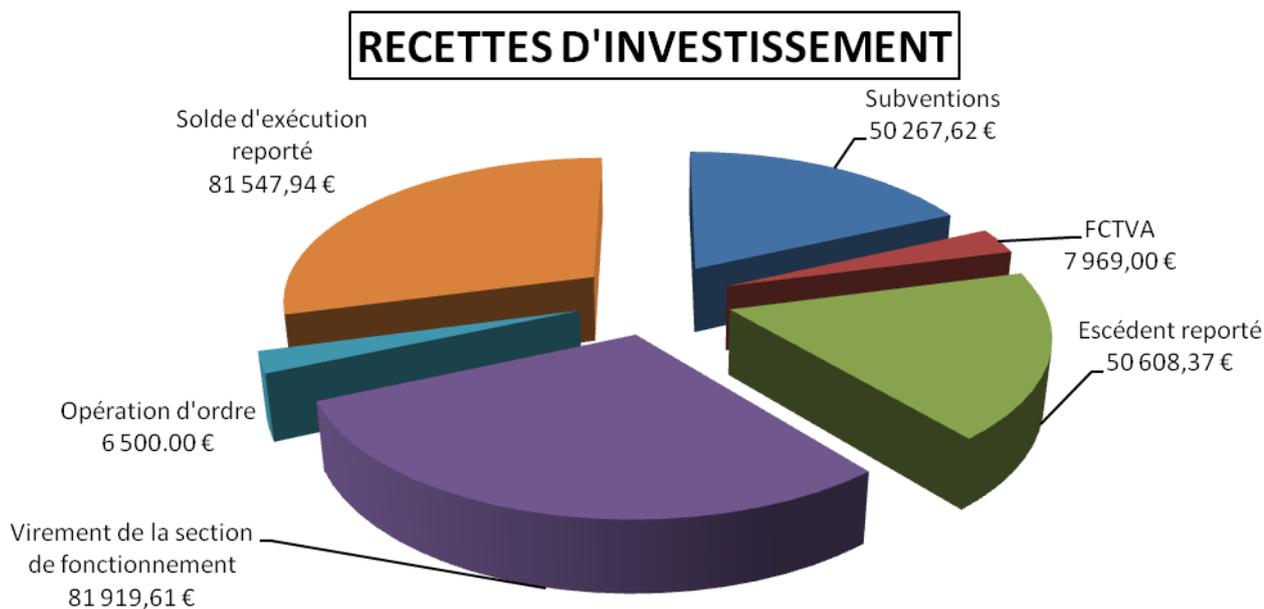
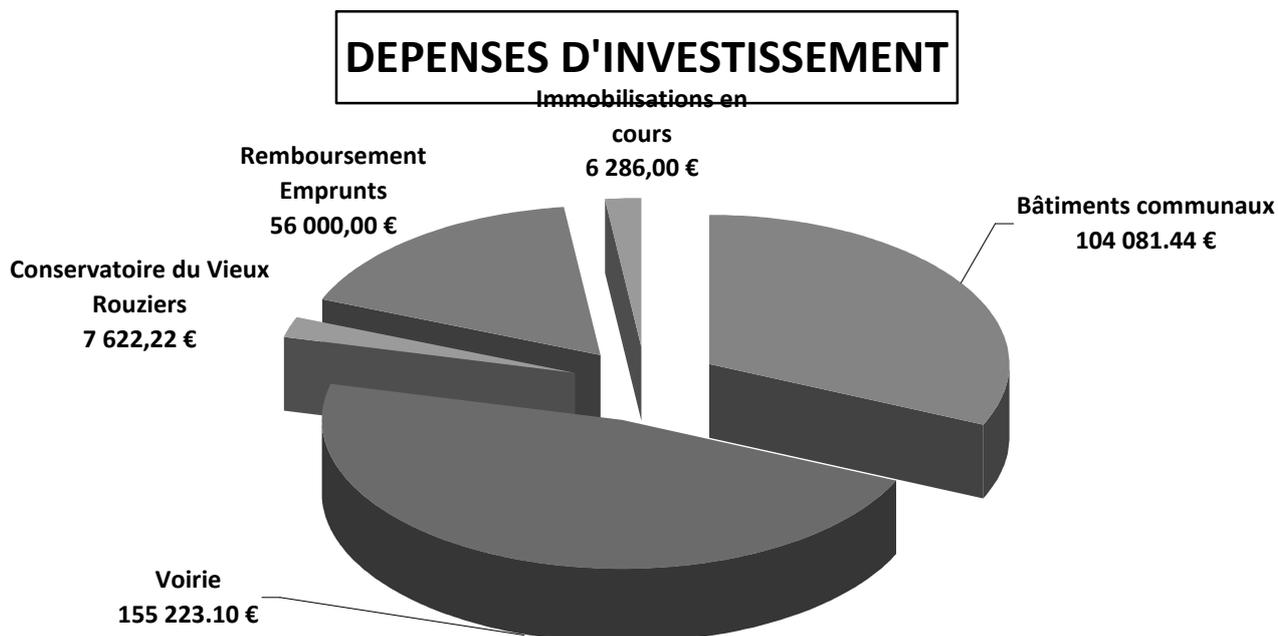
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Pour la partie « Investissement », il s'équilibre à 278 812.54 €.



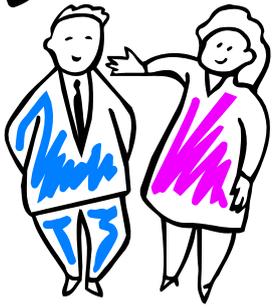
Travaux de voirie réalisés en 2009

Chemin du Bourg au Pont Les Aygues : 51 142.61 €
 Ancienne RN 122 devenue communale : 900.00€



La vie communale

Bienvenue



☞ Bienvenue aux nouveaux habitants :

Mr Niveau au Moulin de Lafage,
Sabrina DEROUX-DAUPHIN et PERRY Nathalie
au logement communal,
Jonathan CHISSAC et sa compagne à l'Inchivala,
Mr SIMON et Mlle SALABERT au Puech

☞ Mais aussi à :

Nathanël Anjubault, né le 13 juin au foyer de David et Carine Carballo du Cayrou
Malo Laborie, né le 5 septembre au foyer de Nicolas et Pauline Issertes de Lafage

(Ces deux enfants tout comme ceux nés l'an passé ont reçu du maire un pommier comme cadeau de bienvenue)

☞ Les décès :

Ils nous ont quittés :

Mr Barthe Pierre du Puech, le 3 février 2009

Mme Bouygues Maria du Bos de Reilhac, le 1^{er} août 2009

Mr Jean Lacombe du Moulin d'Anès, le 8 Mai 2009

Mr Raymond Rouquet, le 20 novembre qui avait durant de nombreuses années vécu au dessus de la mairie

Mme Barthe Delort du Ventalou, le 2 Février 2009

☞ Départ de la commune

Au Cayrou, Mlle ROQUES et Mr GIRAULT pour Ytrac

Emilie HAVAKIS et Laurent GARDES sont partis du logement communal pour Maurs

Pardon pour les éventuels oublis !!!!!

☞ Population :

Le nombre d'électeurs est de 111 au 31 décembre 2009.

INFOS PRATIQUES

Ouverture de la mairie

Mardi et jeudi matin de 9 heures à 12 heures 30.

Tél : 04.71.46.19.37.

Adresse internet : mairie-rouziers@orange.fr



Centre Communal d'Action Sociale



Malgré une météo pour le moins hivernale, le repas de Noël a rassemblé presque autant de convives qu'en 2008. Tous les membres du CCAS se sont impliqués dans ces préparatifs, qu'ils en soient ici fortement remerciés.

Ceux qui n'ont pu venir ont reçu un colis qui a priori a plu. En 2010 nous espérons la participation de tous ceux dont la santé le permettra...

Il me semble plus convivial de partager ce moment en compagnie que de rester seul chez soi...



Un visiteur attendu

Encore plus nombreux cette année, ceux sont 25 bambins qui ont apprécié la visite du Père « Roger » pardon Noël. Programmée le dimanche avant Noël, cette manifestation aura donc lieu en 2010 le décembre. Merci de bien noter cette date sur vos agendas...

Cette journée permet aux habitants de la commune de se rencontrer et ainsi d'échanger, tout le monde y est bien évidemment convié.

Au deuxième rang : Kélian SIMON , Alexis VOLPILHAC, Valentin VIEYRES, Louis LAVERGNE, Gwénaelle BAX, Joris SIMON, Malo LABORIE, Sandra CONDAMINE

Au premier rang : Anaïs VOLPILHAC, Ilan VOLPILHAC, Steven SIMON , Louis VOLPILHAC, Lelou VERNAY, Yoan LANGLOIS, Elie AYMARD, Emilien LAVERGNE, Boni et Merlvin LASSARAGNE

Manquent sur la photo : Mathilde Baes, Amaël Sow-Cor

La vie associative rouziéroise

L'ACCA

L'ACCA de Rouziers est l'association la plus ancienne de notre commune. Elle est présidée par Joseph Charmes depuis sa création en 1969. Le nombre de ses adhérents diminue au fil des ans. 11 cartes ont été vendues pour la saison en cours.

L'association a vu sa subvention municipale augmentée en 2009, elle participe à la vie locale en organisant des manifestations régulièrement et doit être aidée en cela.

De plus, elle a offert un lièvre pour le repas du 20 décembre dernier.

Un local serait nécessaire, voir indispensable pour dépecer les gibiers à l'avenir et répondre ainsi aux nouvelles normes en matière d'hygiène. Le conseil municipal devra en temps utile étudier la question en tenant compte du coût d'un tel investissement...



Le bureau est composé de :

Président : Joseph Charmes

Secrétaire : Laurent Ribes

Vice président : Christian Charmes

Trésorier : Bruno Lamoneyrie

L'Amicale de Rouziers

En sommeil depuis trop longtemps, l'Amicale de Rouziers s'est réunie en décembre dernier pour élire lors d'une assemblée générale un nouveau bureau. Il aura la charge d'animer notre commune par des activités. Un concours de belote et une fête d'été avec un repas devraient composer le programme 2010, question de revivre de bons moments comme par le passé.



Le bureau est composé de :

Président : Laurent Aymar

Vices président : Julien Volpilhac et Denis Vieyres

Secrétaire : Sandra Volpilhac

Secrétaire adjointe : Annick Issertes

Trésorier : Jean Pierre Volpilhac

Trésorière adjointe : Jocelyne Canet

Dates à retenir :

24 Janvier : repas de l'ACCA

28 Février : Banquet cantonal de la FNACA

En Mai : Commémoration de l'Armistice (Quézac Rouziers Saint-Julien de Toursac)

30 Mai : Fêtes des mères

19 Décembre : Repas des aînés et Noël des enfants / CCAS

L'amicale informera de ses animations le moment venu...



La Carte communale

Son objectif est d'« assurer la pérennité des exploitations agricoles, préserver le patrimoine naturel et culturel et assurer le développement des activités économiques nouvelles »

Elle impose donc que toute nouvelle construction soit implantée en continuité avec le bâti existant.

En matière d'urbanisme, 3 situations se présentent aux communes :

- **Pas de document d'urbanisme** : il est fait application du Règlement national d'urbanisme (RNU). Les demandes d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire,...) sont traitées au cas par cas. *La compétence d'attribution de ces autorisations revient à l'Etat ;*
- **Elaboration d'une Carte communale** : les zones constructibles sont définies d'un commun accord entre les services de l'Etat et la commune (v. détail ci-après). *Le conseil municipal peut choisir de prendre la compétence d'attribution des autorisations d'urbanisme ;*
- **Elaboration d'un Plan local d'urbanisme** (ex-POS) : les règles qui s'appliqueront sur le territoire communal sont définies en distinguant plusieurs catégories de zones constructibles et en permettant une planification fine de la construction pour les communes qui présentent des enjeux importants. *La compétence d'attribution des autorisations d'urbanisme revient au conseil municipal ;*

L'intérêt d'un document d'urbanisme :

Les documents d'urbanisme (carte communale ou plan local d'urbanisme) permettent :

- d'engager une réflexion sur le développement communal,
- d'informer rapidement les porteurs de projet sur les possibilités de construire,
- de faciliter le traitement des demandes d'urbanisme.

De plus, le fait de formaliser les projets de développement à l'échelle du territoire communal peut permettre une certaine souplesse et des adaptations par rapport à l'application stricte du RNU sur des demandes au cas par cas. Par exemple, certaines zones constructibles ou d'activité de taille limitée peuvent être autorisées en discontinuité des constructions existantes, après avis de la Chambre d'Agriculture et de la Commission des sites et paysages.

Le contenu de la carte communale :

Elle se compose de 2 types de documents : un ou plusieurs **plans** et un **rapport de présentation**.

Les plans font apparaître des secteurs où les **constructions** sont **autorisées**, et des secteurs où les **constructions** ne sont **pas admises**, à l'**exception** :

- de l'**adaptation**, la **réfection** ou l'**extension** des constructions existantes ;
- des **constructions** et **installations** nécessaires à des **équipements collectifs**, à l'**exploitation agricole** ou **forestière** et à la **mise en valeur des ressources naturelles**.

Ils peuvent aussi :

- préciser qu'un **secteur** est **réservé** à l'implantation d'**activités**, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées ;
- délimiter, s'il y a lieu, les secteurs dans lesquels la **reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit** par un sinistre n'est **pas autorisée**.

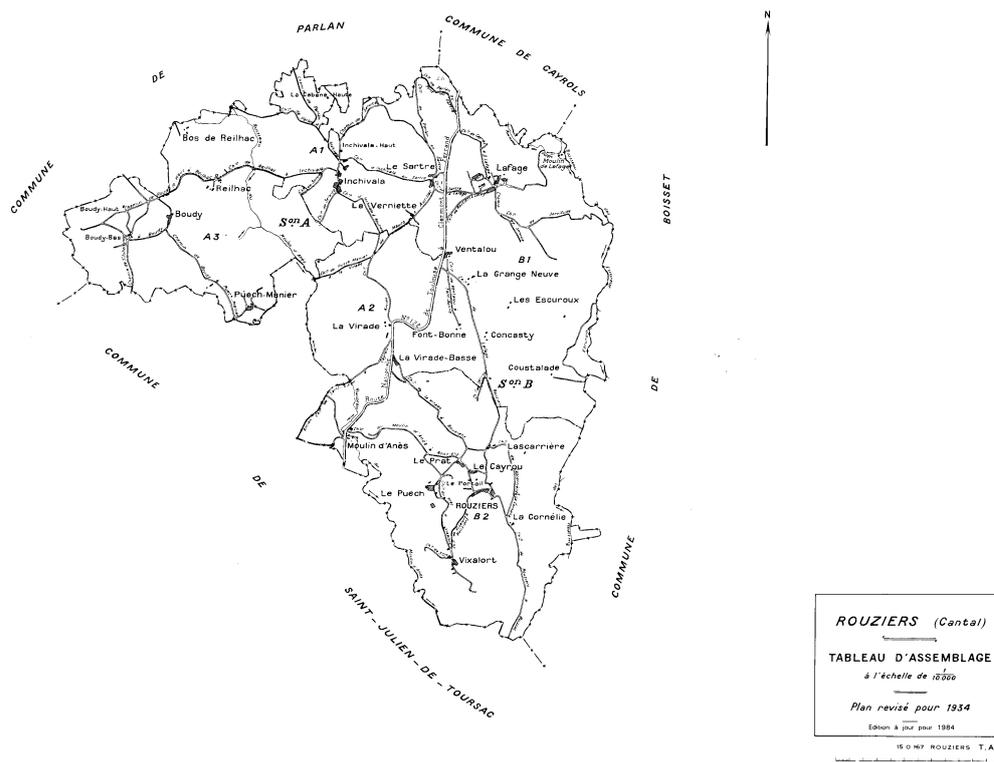
La valeur juridique d'une carte communale :

- Elle est approuvée, après enquête publique, par délibération du conseil municipal et arrêté préfectoral.
- Elle a désormais un **caractère permanent**.
- Elle est **opposable aux tiers**.

Le droit de préemption urbain (DPU) :

La commune qui dispose d'une carte communale peut instaurer ce droit par délibération sur tout ou partie des zones constructibles définies, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement.

En cas de vente, ce droit de préemption urbain rend la **commune prioritaire**, notamment **par rapport au fermier en place et à la SAFER**.



La municipalité de Rouziers
vous souhaite
une bonne et heureuse année 2010

